

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C^{ie}, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAPLITE et C^{ie}, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

10 Octobre 1874.

Chronique générale.

Rien n'est plus curieux que l'attitude des journaux commentant le résultat des élections aux conseils généraux. Chacun veut y voir le triomphe de l'opinion qu'il représente.

Pour donner une idée de l'étrange contradiction qui existe entre les journaux des diverses nuances, nous insérons ci-après deux citations du Journal de Paris et du Siècle ; nous pourrions y joindre les appréciations de la Patrie et du Bien public, qui compléteront la confusion des idées.

On lit dans le Journal de Paris :

« Nous connaissons aujourd'hui, sauf quelques scrutins retardataires, le résultat des élections aux quatorze cent onze sièges aux conseils généraux. Deux tiers appartiennent aux conservateurs, et un tiers à l'opposition. Cependant les conservateurs ne gagnent qu'une trentaine de sièges, la plupart des conseillers sortants, de l'une et l'autre opinions, ayant été réélus. En général, ce sont les républicains extrêmes qui restent sur le carreau ; les quelques sièges, perdus par eux, ont été donnés aux conservateurs. D'où le déplacement, en faveur de ceux-ci, des trente sièges dont nous parlons. »

On lit dans le Siècle :

« Les élections des conseils généraux sont terminées. Les résultats en sont connus. Nous n'avons point lieu d'en être mal satisfaits, et nous savons que les ballottages qui restent à faire ne feront que confirmer cette victoire. Nous laissons les journaux officieux épiloguer, chicaner, essayer de transformer, si la crédulité veut bien s'y prêter, leur défaite en triomphe. Nous avons désormais un autre but marqué à notre attention et à nos efforts ; nous nous tournons tout entiers vers les élections politiques qui se préparent. »

Venons maintenant à la Patrie ; c'est un chant de triomphe :

« Un travail fait avec le plus grand soin sur les documents officiels donnait, ce matin, pour l'élection de dimanche dernier, les renseignements suivants :

Table with 2 columns: Category and Count. Elections à faire... 4.444, Résultats acquis... 4.302, Conservateurs... 809, Républicains... 493.

Voilà des chiffres, de simples chiffres, peu nombreux, nullement torturés, suffisamment éloquentes dans leur simplicité. Il semble qu'il n'y a point à aller contre, ni à épiloguer. Deux et deux font quatre ; qui de 809 ôte 493, reste 316. Quel est l'élève de huitième, l'élève de l'école des Frères, l'élève même des écoles laïques, lesquels, comme le prouvent tous les examens, sont beaucoup moins instruits que les autres, quel est l'enfant, en un mot, qui ne comprendrait pas cela et qui ne dirait pas tout de suite : Celui qui a 809 voix l'emporte largement sur celui qui n'en a que 493 ? »

Enfin passons au Bien public :

« Certains journaux affirment gravement que les « conservateurs » viennent de remporter une sérieuse victoire ; que le scrutin du 4 octobre a tourné à la confusion des républicains. Leurs affirmations, malheureusement, s'appuient sur des erreurs matérielles tellement évidentes, tellement grossières, qu'il est difficile de les supposer involontaires. « Je te baptise carpe », disait le père Gorenflot, assis en temps de carême devant une dinde appétissante. Et il conciliait sans plus de façons les exigences contraires de sa gourmandise et de l'Eglise. Ainsi fait le Français. Il prend un républicain, aux convictions très-nettes, très-accentuées, et, dévotement, le baptise conservateur ; — le tout pour la plus grande gloire de l'ordre moral. »

Comme on le voit, chacun s'attribue la victoire. Nous n'interviendrons pas dans le concert.

CIRCULAIRE DE M. MARCOU.

Nous n'avons pu jusqu'ici publier la circulaire adressée par M. Marcou aux électeurs du canton ouest de Carcassonne. Mais la pièce vaut la peine d'être citée. C'est un morceau de politique radicale qu'il est utile de connaître. M. Marcou, bien qu'il lui paraisse inopportun de dévoiler publiquement « les secrets de la conduite de son parti, » en dit assez sur l'union des « trois gauches » et sur « la souveraineté du but, » pour nous prouver que les jacobins n'ont pas oublié leur histoire ; ils se souviennent du profit qu'ils ont su tirer des partis Lafayette et Barnave.

Voici les intéressantes révélations de M. Marcou :

Aux électeurs du canton ouest de Carcassonne.

« Mes chers électeurs,

« Nous allons nous revoir dimanche prochain sur le terrain électoral, non pour livrer la bataille, puisqu'il n'y a pas de concurrent à combattre, mais uniquement pour légaliser votre victoire, fruit de votre sagesse et de vos constants efforts pour propager l'idée républicaine. »

« Je ne viens pas vous faire ma profession de foi. Elle est écrite dans la collection de l'ancienne et de la nouvelle Fraternelle ; elle est gravée sur tous mes actes politiques. Je viens uniquement vous exprimer combien je suis heureux de voir que notre ville a su prendre le premier rang dans les concours électoraux, combien j'ai été touché de la part si considérable que vous prîtes dans mon élection de député. Vous me donâtes la plus belle des majorités qui eût été jamais obtenue dans Carcassonne. Elle se composait nécessairement des voix venues de toutes les classes de la société. Ce grand témoignage de justice rendu à mon caractère, cette marque de sympathie furent pour moi d'autant plus précieux que, s'adressant au prisonnier, ils étaient plus spontanés. »

« Ai-je répondu par mes votes à vos vœux, à vos espérances ? Je le crois, car ma conscience me répond que j'ai fait mon devoir. »

« Convient-il, en ce moment, que je vous adresse, ainsi qu'aux autres électeurs de l'Aude, un compte rendu de ma mission ? Tout mandat impose au mandataire la justification de ses actes. Cette obligation est sacrée ; mais, pour la remplir utilement, la seule énumération des votes ne suffit pas. Les miens, vous les connaissez ; ils ont été

d'ailleurs expliqués, éclaircis par les débats parlementaires de la tribune et les discussions des journaux. Les feuilles de la localité les ont soigneusement enregistrés. Une nomenclature sèche, une analyse sans commentaires ne vous apprendrait rien que vous ne sachiez déjà. Ce qui vous intéresse, c'est le commentaire sans réticence ; mais tant que l'œuvre que nous avons entreprise n'est pas achevée, vous n'êtes pas en situation d'en embrasser l'ensemble. Attendez qu'elle soit terminée pour émettre votre jugement. Le chemin que nous parcourons n'est ni droit, ni uni ; nous sommes forcés de faire quelquefois des haltes et de prendre des détours pour atteindre notre but. »

« Convient-il de dévoiler devant nos adversaires tous les secrets de notre conduite ? Il est des heures où le silence devient un devoir. Dans les conversations privées, je pourrais vous livrer mes pensées intimes sur les obscurités de la politique courante, sur quelques déviations de la ligne droite. Je vous expliquerais, par exemple, comment il se fait que les trois gauches, dont les programmes de l'avenir sont différents, marchent pourtant d'accord en ce moment ; pourquoi l'extrême gauche a voté la proposition de M. Casimir Périer, quoiqu'elle rejette la seconde Chambre et qu'elle soit opposée à la révision totale de la Constitution, révision qui pourrait rouvrir la porte à la monarchie. »

« La principale cause de cette alliance est dans la nécessité d'obtenir l'appui du centre gauche pour former une majorité dissolutionniste. »

« La souveraineté du but, quand ce but est légitime, est l'excuse de certaines concessions temporaires. Grâce à elles, nous approchons de ce but, nous y touchons presque. Je veux parler de la dissolution et de la manifestation directe de la volonté nationale. En dehors de cette solution, je ne vois qu'anarchie et impuissance, qu'une longue veillée des armes, ou, si vous aimez mieux, l'armement des partis se préparant à livrer la bataille pour le jour où la place du pouvoir exécutif sera vide, et ce jour est marqué d'avance, sans parler des hasards qui peuvent le rapprocher. »

« Nous devons à tout prix éloigner de nous cette coupe de toutes les amertumes, et conjurer l'orage qui ne peut que grossir avec le temps. Que le peuple parle dans ses comices et le ciel deviendra serein. »

« Pour hâter cet événement, il faut prouver notre force, notre supériorité dans toutes les élections. Celles qui auront lieu dimanche prochain seront une sorte de revue avant le combat suprême. Que personne donc ne manque à ce rendez-vous. Quand nos adversaires auront vu défilé les légions républicaines devant le scrutin, s'ils ne mettent pas bas les armes, comme le font aujourd'hui ceux de Carcassonne, ils seront tout au moins démoralisés. Ils n'auront plus la même audace, la même intrépidité pour résister au courant de l'opinion républicaine que les élections de dimanche vont précipiter. »

« Soyons à nos postes à chaque moment de la vie politique, soyons fidèles aux règles de la discipline. De la sorte, la majorité vraie, la majorité vivante du pays, remplaçant une majorité archaïque, fera rentrer la nation française dans le cours normal, régulier et politique de ses destinées. »

T. MARCOU, conseiller sortant, Président du conseil général, député de l'Aude.

QUESTION DE L'Orénoque.

Le Soleil parlant de la question de l'Orénoque s'exprime ainsi :

« Le rappel de l'Orénoque peut être considéré comme un fait accompli. Le maintien de ce navire à Civita-Vecchia était une anomalie. Si l'Orénoque avait pour but de protéger le Saint-Père dans le Vatican ou de lui servir de refuge dans le cas où il voudrait quitter Rome, le port de Civita-Vecchia est trop éloigné de Rome pour que notre frégate pût servir de rien au Souverain-Pontife. Si l'Orénoque était un symbole de la protection que la France continuait d'exercer à l'égard du Saint-Siège, ce n'était plus là, dans les circonstances actuelles, qu'une prétention aussi dangereuse pour nos intérêts que notre dignité. Nous ne sommes plus la France puissante des anciens jours. Nous avons été vaincus, mutilés, rançonnés. A l'heure actuelle, tous nos mouvements sont surveillés, et toutes nos pensées sont épiées. Il nous faut prévoir de toutes parts le péril qui nous menace, et encore ne sommes-nous pas assurés de ne pouvoir l'éviter. Telle est la cruelle réalité de notre situation. Nous n'insistons pas. »

« Le rappel de l'Orénoque se fait en des conditions moins pénibles qu'on aurait pu le craindre. Nous n'avons cédé ni à la menace ni à la sommation. Nous avons évité de fournir un prétexte contre nous. On approuvera notre prudence s'il existe encore quelque part des sympathies pour nous, ou si l'on fonde quelque espoir sur la sagesse de notre politique. Notre gouvernement a fait ce qu'il fallait faire. Il l'a fait en évitant la moindre apparence de vouloir flatter certaines passions au dedans, et en sortant avec convenance d'une position qui n'était pas sans péril. Cela dit, il nous reste à souhaiter que la polémique des partis fasse trêve sur cette affaire. Lorsque certains actes sont devenus nécessaires les paroles sont de trop. »

Le Soleil donne toutes les raisons propres à atténuer l'effet désastreux que le rappel de l'Orénoque va infliger à la dignité et à l'honneur de la nation française.

Il montre en même temps combien la France est aujourd'hui humiliée.

« Nous ne sommes plus, dit-il, la France des anciens jours. » Voilà un aveu bien dur pour nos gouvernants.

Tous leurs efforts se traduisent par le mot : impuissance.

Ils sont condamnés à déployer toute leur sagacité pour ne froisser en rien notre ennemi. « C'est là la grande politique, le vrai patriotisme, » nous disait récemment un brave et honnête fonctionnaire.

Nous ne sommes pas complètement de cet avis.

Le vrai patriotisme, la grande politique seraient, quand on se voit réduit à faire si triste besogne, de dire courageusement à la nation française le seul moyen pour elle de revenir à sa grandeur nationale, de s'assurer en Europe des alliances sûres qui lui permettent de relever un peu la tête et d'établir une solidarité effective entre toutes les nations qui ont intérêt à voir diminuer l'influence allemande.

Voilà le vrai patriotisme, c'est là la seule grande politique conforme à l'intérêt et à l'honneur de la France.

L'incident levé par M. de la Bouillierie n'est pas terminé. L'Union de l'Ouest revient à la charge dans un long article que nous reproduisons ci-dessous.

Il y aura certes une réplique; nous la donnerons également à nos lecteurs.

Voici ce que dit l'Union de l'Ouest :

« Nous n'avions pas aperçu, hier, dans l'Union, un article écrit par M. Laurentie « du fond de sa solitude, » pour célébrer les sentiments de conciliation de l'extrême droite et le beau rôle qu'a joué M. de la Bouillierie dans la récente élection de Maine-et-Loire. Cet article nous paraît mériter qu'on s'en occupe quelques instants. Il nous révèle, d'ailleurs, quel était le but de la polémique, dont l'Union et l'Univers ont pris l'initiative contre le comité Bruas.

» Embarrassés de la responsabilité qui leur incombe dans le succès de la candidature radicale, les hommes de l'extrême droite, les partisans de l'abstention en Maine-et-Loire voudraient après l'événement s'attribuer les mérites d'une attitude conciliante et pacificatrice.

» A les entendre, ils seraient venus avec le rameau d'olivier, faisant très-noblement le sacrifice de leurs préférences et n'ayant à la bouche que des paroles de paix. Mais on les a repoussés avec hauteur; les entêtés du centre droit n'ont voulu entendre à rien, et le comité Bruas a mieux aimé la division des conservateurs que la conciliation proposée par l'extrême droite.

» Voilà pourquoi « du fond de sa solitude, » M. Laurentie, qui n'a rien vu ni rien su que par les rapports de ses amis, félicite M. de la Bouillierie et rend hommage à son « admirable ami » pour « sa noble initiative; » il allait offrir la concorde, on lui a répondu par la dissension.

» Il nous importe, pour notre honneur comme pour la vérité, de protester énergiquement contre une prétention qui dépasse par l'audace tout ce qu'on peut imaginer.

» Il ne s'agit plus ici du comité Bruas. Nous l'avons mis hors de cause, nous en étions, nous savons ce qu'il a fait et sur quoi il a délibéré.

» S'il était besoin d'ajouter une preuve nouvelle à nos affirmations, nous la prendrions dans le commentaire subtil que l'Union a mis après la lettre de notre ami, M. Ambroise Joubert. « C'est à ce titre de renseignements, dit-elle, et non pas de propositions délibérées, que M. de la Bouillierie, répondant aux questions de M. Joubert, a pu, dans la conversation, désigner sans parti pris deux noms de candidats. » Il y aurait bien à dire sur les détails ainsi présentés de l'entrevue de M. de la Bouillierie et de M. Joubert. Ce n'est pas M. Joubert qui a posé des questions, ce qui eût été le renversement des rôles, mais M. de la Bouillierie qui a fait des propositions, lesquelles, sans doute, n'ont pas paru de nature à procurer l'entente absolue à laquelle on visait. Mais laissons cela; ce que nous voulons retenir du commentaire de l'Union, c'est l'aveu formel qu'aucune proposition nette n'a été faite par M. de la Bouillierie à M. Joubert, et que l'honorable M. Joubert n'avait rien à reporter au comité Bruas de la part de M. de la Bouillierie.

» C'est ce que nous avons dit, c'est ce que confirme la lettre de M. Joubert, dont le témoignage est ainsi non pas pour, mais contre les affirmations de l'Union.

» Il reste maintenant quelque chose à connaître pour vous mettre à même de juger la « noble initiative » que M. Laurentie prête « du fond de sa solitude » à M. de la Bouillierie.

» M. de la Bouillierie a fait une démarche. Voilà un fait. Quels en étaient le caractère et la portée? Voilà ce qui est encore inconnu.

» M. Laurentie s'empresse d'affirmer que la démarche de M. de la Bouillierie était celle du médiateur conciliant et pacificateur. La preuve, où est-elle? S'il y a eu réellement, sincèrement tentative de conciliation, pourquoi le journal d'extrême-droite, prenant les devants, n'attendait point la venue de M. de la Bouillierie, avait-il déclaré, dès le 4 septembre, qu'il persisterait dans l'abstention? Au nom de qui venait M. de la Bouillierie, et que devait-on croire, lorsque déjà le journal des abstentionnistes s'était si hautement prononcé?

» Jusqu'ici donc les faits extérieurs, les faits patents, les faits connus de tout le monde n'étaient pas à la conciliation. L'abstention de parti pris restait comme le moyen de guerre de l'extrême-droite en Maine-et-Loire, et l'Union, et l'Univers, et les journaux républicains ne tarissaient pas d'éloges sur cette noble attitude.

» Que faut-il conclure de cet exposé, qui est la vérité vraie?

» Que M. de la Bouillierie, pour mériter les félicitations de son ami M. Laurentie et le rôle de conciliateur qui lui est attribué, doit désigner, plus clairement qu'il n'a fait jusqu'ici, les moyens de conciliation dont il a eu l'initiative. Car il serait par trop facile de dire: « Je suis venu proposer un moyen d'accord et de rapprochement entre les conservateurs, et l'on m'a répondu par un refus. J'ai pris « une noble initiative, » je laisse à ceux qui m'ont repoussé la responsabilité du malheur commun. »

» Non, cela ne suffit pas, cela ne peut suffire pour éclairer l'opinion publique.

» Quels étaient vos moyens de conciliation? Quels étaient les candidats nouveaux, que M. de la Bouillierie désignait « à titre de renseignements » comme capables de produire instantanément le rapprochement de toutes les fractions du parti conservateur, de faire cesser toutes les dissidences et de rallier tous les suffrages?

» L'honorable M. de la Bouillierie n'a que ce moyen de mettre fin à nos dénégations persistantes; le nom de son candidat nouveau clora le débat sans retour possible. Tout est là.

» Si, en effet, le candidat de M. de la Bouillierie était à la fois un homme d'une prépondérance incontestée et d'une modération notoire; si, comme tel, il offrait aux conservateurs de toute nuance un point de ralliement sérieux, nos amis auraient commis une faute grave en l'écartant sans plus d'examen; l'offre de M. de la Bouillierie mériterait d'être prise en sérieuse considération et, à supposer qu'elle ne fût pas acceptée par une majorité suffisante, M. de la Bouillierie aurait eu pour lui le mérite éclatant de sa démarche et la gratitude des esprits modérés, parmi nos amis comme parmi les siens.

» Si, au contraire, les candidats de M. de la Bouillierie, quelque estimables et honorables qu'ils puissent être, n'avaient, dans l'ordre politique, qu'une autorité fort contestée ou des opinions tellement tranchées, que toute tentative d'accord devenait impossible à espérer, alors il ne faut pas prétendre que M. de la Bouillierie « allait offrir » la concorde, et qu'on lui a répondu par la « dissension. » En réalité, dans ce dernier cas, il offrait la division inévitable, l'impuissance manifeste et la certitude de la défaite rendue ridicule par sa grandeur même.

» Au lieu donc d'une démarche sérieuse et digne d'attention, nous n'aurions plus devant nous qu'une apparence de démarche, ou plutôt — car nous voulons écarter jusqu'à l'ombre d'un doute sur la sincérité de l'honorable M. de la Bouillierie, — une démarche irréfléchie, plus nuisible qu'utile à la conciliation qui en était le motif, et que, des deux parts, on aurait sagement fait de passer sous silence. Mais M. de la Bouillierie en a jugé autrement. Il veut prendre pour lui le beau rôle. Il affirme, sans autre preuve, que sa proposition offrait un moyen infaillible de conciliation et de succès; il reçoit et garde les éloges complaisants qu'on lui adresse comme à un médiateur méconnu; il est — avec tous les honneurs — un martyr de la modération ordinaire de l'extrême droite.

» M. de la Bouillierie, nous en sommes sûr, ne voudra pas s'abriter derrière une équivoque, pour s'attribuer des éloges qui ne lui appartiennent pas encore et qui ne lui appartiendront que s'il expose au grand jour la preuve indiscutable de l'efficacité de ses moyens pour rétablir la grande union conservatrice.

» Pour lui cette preuve est facile, et il n'appartient qu'à lui de faire cette preuve nécessaire.

» Les noms de ses candidats répondraient à tout; ils mettraient en pleine lumière la sagesse de ses vues et sa ferme volonté de réussir en ses démarches de conciliation. Nous voulons espérer de sa loyauté qu'il n'hésitera pas à justifier, par cette seule preuve péremptoire, les éloges et les injures que distribue M. Laurentie « du fond de sa solitude »: les éloges pour lui, et les injures pour nos amis et pour nous. — Jules Ardé.

AFFAIRE PIA.

Les 26 accusés ont été interrogés par M. le colonel de Beaufort, président du conseil.

Autant l'instruction nous les a montrés arrogants, audacieux et cruels après le 4 septembre, autant leur interrogatoire nous les montre inoffensifs et doux; maintenant qu'ils sont pris, la belle fierté démocratique s'est envolée. Ils rugissaient alors, aujourd'hui ils rampent. Entendez-les, ils n'ont rien fait. A peine s'ils ont répondu aux provocations des honnêtes habitants de Pia.

La bande expéditionnaire s'est réunie toute seule; personne ne veut avoir donné d'ordre, tous déclinent la responsabilité de leurs actes, ils sont blancs comme neige. Il est bien vrai que tous se sont rendus au rappel; si quelqu'un est coupable, c'est donc le rappel. Mais qui a fait battre le rappel? Personne. Un peu plus, et les tambours de la compagnie affirmeraient que leurs baguettes se sont mises en mouvement toutes seules. Qui a donné l'ordre de cerner le café Amanrich où se sont passées quelques-unes des scènes de violences dont nous avons parlé? Le capitaine Kremer jure que c'est M. Massé, juge d'instruction. Celui-ci le nie.

Ici nous ne pouvons nous empêcher de rapporter un incident qui s'est passé à l'audience du 3 octobre et qui donnera à nos lecteurs une idée de M. Massé et du rôle que ce magistrat républicain a joué dans cette triste affaire. Nous citons la Gazette des Tribunaux:

D. M. le procureur de la République vous avait requis d'aller à Pia avec escorte de six gendarmes. Dans sa réquisition, M. Coffinhal, en magistrat prudent, vous requiert non-seulement pour tentative de meurtre et révolte, mais aussi pour violation de domicile. Dans votre pensée, à quoi s'appliquaient ces mots: violation de domicile? — R. Aujourd'hui, je ne sais à quoi il faisait allusion; mais, au 6 octobre, n'ayant aucun renseignement personnel, j'ignorais complètement les faits auxquels se rattachaient ces mots.

D. Le réquisitoire était formel; votre devoir était d'instruire aussi bien contre Salettes que contre Salasc. Vous ne l'avez pas fait? — R. Je ne croyais aller instruire à Pia que sur les faits relatifs au meurtre de Salettes; mais, dans mon esprit, il n'était nullement question d'aller requérir contre ce dernier. La question de violation de domicile me semblait accessoire; je ne la considérais, à ce moment-là, que comme le système de défense de Salasc. (Avec animation.) Il ne faut pas perdre de vue que, sur les renseignements de Salettes, nous partions d'un point de vue faux.

Je reconnais avoir pu commettre des erreurs, des irrégularités. Je suis prêt à en rendre compte à mes supérieurs. Mais on a cherché à exciter l'opinion contre moi; le Figaro de ce matin, sans connaître les débats, annonce que l'accusé Kremer a fait contre moi des révélations écrasantes. (Avec véhémence.) J'espère prouver que j'ai rempli mon devoir d'honnête homme et de bon magistrat.

D. Le fait rapporté par le Figaro a du vrai. Ce n'est pas Kremer, c'est Carrère qui a produit contre vous une affirmation accablante. Cette affirmation de Carrère est-elle vraie? — R. Non, dans ma carrière judiciaire, j'ai souvent vu les prévenus accuser le juge d'instruction.

M. le président. — Accusé Carrère, répétez vos paroles d'avant-hier.

L'accusé Carrère, d'une voix claire. — En 1870, lorsque je fis ma déclaration devant lui, M. Massé m'a arrêté et m'a dit que, dans l'intérêt du parti républicain, il ne fallait pas se contredire les uns les autres, et que, par conséquent, comme Pey avait déposé qu'il avait fait deux arrestations en ma présence, il était de l'intérêt du parti républicain que je ne le contredise pas.

M. Massé. — Je nie formellement avoir tenu ce propos.

L'accusé Carrère, se levant de nouveau. — M. Massé m'a poussé à dire quelque chose de bien plus grave. Il m'a dit de dire que j'avais commandé à Salettes de faire des patrouilles (textuel). (Sensation.)

D. Vous entendez? C'est bien précis. Qu'avez-vous à répondre? — Rien, c'est une invention.

Ceci n'ayant pas besoin de commentaire, passons au fameux coup de feu qui a été tiré, comme la bande radicale entrainé à Pia. Qui de témoins honorables affirmant que c'est cureur de la garde nationale. M. le procureur de la République Coffinhal, qui était présent, qui observait tout ce qui se passait, est on ne peut plus explicite sur ce point. Ce coup de feu a été tiré par les meneurs des émeutiers et a été suivi du cri traditionnel: On assassine nos frères!

D'ailleurs, à défaut de témoignages directs, les explications embarrassées, contradictoires, équivoques de Kremer et de ses coaccusés suffiraient à établir le fait.

Selon M. Massé, peut-être bien que les coups de feu ont été tirés par les gardes nationaux, peut-être bien que non. Il ne se souvient pas bien. Tout à l'heure, il en appelle à un défaut d'intelligence; ici, il en appelle à un défaut de mémoire! Singulier magistrat! M. Massé nous paraît être en tembriste, fut en diplomate.

Il est un des accusés qui nous intéresse: c'est Kremer, le capitaine de la compagnie. C'est un naïf auquel « ceux de la préfecture », comme les appelle un des témoins, ont fait endosser, par ruse, toute la responsabilité des crimes commis dans la nuit du 6 au 7 octobre. Il l'avoue et s'en plaint amèrement dans sa déposition.

« Le lendemain des événements, dit-il, on me demanda à la préfecture. J'y trouvai le préfet Jousserandot, M. Massé et une troisième personne. Le préfet me dit: « Dans votre intérêt, il faut publier une lettre dans les journaux. — Faites la lettre », répondis-je. On fit la lettre, et je l'ai signée sans la lire. »

Puis, après diverses autres questions, le président dit: « Arrivons à la lettre signée par vous. Il est certain que les magistrats ne pouvaient prendre la responsabilité d'arrestations opérées malgré eux. Vous signez alors une lettre dans laquelle vous dites que la garde nationale a été accueillie à Pia à coups de fusils, qu'un garde a été blessé. Tout cela est faux... Enfin, vous avez, sinon écrit, du moins signé la lettre dont je vous parle? »

R. « Oui; on me dit que, dans mon intérêt, il fallait la signer. Je l'ai fait les yeux fermés. Je croyais avoir affaire à des amis; je vois aujourd'hui que je me suis CRUELLEMENT TROMPÉ. »

Cet aveu nous le montre. La suite nous le fera mieux voir encore.

M. D'ARNIM.

On lit dans Paris-Journal :

Quelques mots sur le comte d'Arnim. L'hiver dernier, on a pu voir dans les salons officiels, à Paris, se tenant un peu à l'écart et se mêlant rarement aux conversations, un homme d'une cinquantaine d'années, de taille moyenne, portant des cheveux noirs et longs, les yeux bleus abrités par un binocle, l'allure un peu raide et gourmée, mais non sans une certaine élégance. C'était le comte d'Arnim.

L'ambassadeur d'Allemagne avait une prédilection particulière pour le bois de Boulogne. Il ne se passait pas de jour qu'il n'allât faire son tour du lac, le dos couvert d'un paletot gris, dans sa victoria traitée par des chevaux noirs qu'il conduisait lui-même.

Envoyé en France presque aussitôt après la guerre, en novembre 1874, le nouvel ambassadeur avait une tâche délicate à remplir. Sa position était des plus difficiles dans les soirées et les dîners auxquels il était obligé d'assister; mais, grâce au tact parfait dont il était doué, il sut toujours éviter les scènes fâcheuses que sa présence aurait pu faire naître.

Et cependant, pendant un dîner donné par le maréchal de Mac-Mahon, en décembre 1873, il se produisit un incident qui fut, à cette époque, exploité avec empressement par les journaux belges et allemands.

M^{me} la duchesse de Larocheffoucauld avait refusé d'être placée à côté de M. le comte d'Arnim. On fit alors un changement dans la table, et l'on plaça M^{me} A. de Rothschild à côté de l'ambassadeur d'Allemagne.

Au moment de se mettre à table, M^{me} de Rothschild refusa net d'accepter le bras du comte d'Arnim, et lorsqu'elle eut enfin con-

senti à se laisser conduire à table par l'ambassadeur, elle prit le parti de ne point lui parler, et resta absolument silencieuse pendant tout le temps du dîner.

Ce petit scandale fit beaucoup de bruit l'année dernière, et on craignit un moment qu'il ne nous suscitât quelque embarras diplomatique; mais M. d'Arnim sut éviter toute complication. Il n'alla plus que dans les dîners purement officiels et rendit hommage en cette circonstance à la dignité de la société française.

Avant d'être nommé ambassadeur à Paris, M. d'Arnim avait été ambassadeur à Rome pendant six années, depuis 1864 jusqu'à l'occupation italienne; c'est de là que date sa réputation de diplomate.

Il a posé sa signature au bas du traité de Francfort, à côté de celles de MM. de Bismarck, Jules Favre, Poyer-Quertier et de Goulard, et on sait qu'il est resté l'ami particulier de M. Thiers.

Le comte d'Arnim a épousé en secondes noces une d'Arnim, de la branche des Boitzenburg, sœur du préfet de Metz, grande, droite, aux cheveux blonds, aux sourcils presque blancs.

Une anecdote pour terminer :

L'ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris est extrêmement myope.

Quelques jours seulement après son arrivée à Paris, passant sur la place de la Concorde, dans sa voiture qu'il conduisait lui-même, il accrocha un malheureux sacre qui venait en sens contraire.

Le cocher, qui ne savait évidemment pas à qui il avait affaire, lui cria en manière d'injure :

— Espèce d'Allemand, va !

Au même moment, un mendiant passait.

— Un petit sou, mon ambassadeur, cria-t-il.

Le comte se retourna tout étonné.

— Déjà si populaire ! murmura-t-il, et il chercha à fuir la foule qui s'amassait autour de lui.

Le *Post*, organe officieux, dit que les documents dont il s'agit dans l'affaire d'Arnim sont de trois espèces :

1° Les documents relatifs à la nomination de M. d'Arnim au poste d'ambassadeur, à ses émoluments et à sa situation de fortune particulière. Ces documents n'ont pas été l'objet de la perquisition.

2° Ceux que M. d'Arnim voulait garder pour sa propre justification et dont il ne veut pas se dessaisir.

3° Ceux, en nombre plus considérable, qui sont d'un caractère tout à fait intime.

M. d'Arnim a déclaré qu'il ne donnerait aucun renseignement sur cette disparition.

On mande de Berlin au *Morning Post*, en date du 6 octobre :

« La famille du comte d'Arnim a reçu avis que l'ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris sera remis en liberté aussitôt qu'il aura livré les documents demandés. Son emprisonnement n'est pas une punition, mais un moyen coercitif pour vaincre sa résistance. »

On télégraphie au *Standard* :

« Un correspondant bien renseigné de la *Neue Fremdenblatt* écrit de Baden-Baden que l'empereur Guillaume ne connaît la nouvelle officielle de l'arrestation de M. le comte d'Arnim que dimanche soir. Sa Majesté aurait témoigné une grande surprise et demandé la raison de cette mesure extraordinaire. »

Si la *Neue Fremdenblatt* est bien renseignée, le prince de Bismarck est de fait empereur d'Allemagne; il ne lui en manque plus que le titre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le carrousel de l'Ecole de cavalerie, donné à l'occasion de l'inspection générale, aura lieu mercredi prochain, à 3 heures.

M. Nau, maire du Puy-Notre-Dame, conseiller d'arrondissement pour le canton de Montreuil-Bellay, a été frappé d'une attaque d'apoplexie jeudi soir, et a été enlevé à sa famille en quelques instants.

Le ministre de la guerre a décidé que les jeunes soldats de la deuxième portion de la classe de 1873 qui justifieraient par pièces de six mois de service dans l'armée active ou dans l'armée auxiliaire, seraient dispensés d'accomplir la période d'instruction imposée aux jeunes soldats de la deuxième portion de leur classe.

En conséquence, les intéressés qui ont des titres devront les faire parvenir, avec leur demande, aux généraux commandant les subdivisions.

Les examens pour le volontariat d'un an en 1874 sont terminés. Le nombre des candidats qui ont subi les épreuves du concours s'est élevé au chiffre de 13,648. Le nombre de ceux admis définitivement est de 11,440.

On peut juger, d'après ces résultats, que les prescriptions du ministre de la guerre ont été ponctuellement et rigoureusement exécutées, puisqu'un sixième des candidats se trouve exclus.

On doit en conclure que les engagés conditionnels d'un an, qui vont entrer dans l'armée le 4^e novembre prochain, sont tous dans les conditions exigées par la loi et qu'on n'aura pas à reprocher à beaucoup d'entre eux, comme cela a eu lieu pour ceux reçus en 1872 et 1873, l'insuffisance d'instruction.

Il convient de remarquer que les réceptions de cette année dépassent de près de 3,000 les réceptions des années précédentes.

Nous avons à enregistrer aujourd'hui un accident ayant occasionné mort d'homme et causé par les émanations du gaz provenant du raisin en fermentation.

Il est bien rare que cette époque de l'année se passe sans que nous ayons à signaler quelque un de ces accidents survenus par un manque de prévoyance de la part de ceux qui en sont victimes.

Le 3 octobre, M. Lecomte, propriétaire à Dangé (Vienne), était entré dans sa grange, vers 5 heures du soir, pour fouler de la vendange qui se trouvait dans un grand tonneau. Son père vint peu après et fut étonné de trouver son fils les jambes en l'air. Il voulut essayer de le retirer, mais, saisi lui aussi par les émanations méphytiques, il tomba dans la cuve.

La femme de M. Lecomte fils, s'apercevant du danger, appela du secours, et, avec l'aide de plusieurs voisins, parvint à retirer le père et le fils de la dangereuse position où ils se trouvaient.

M. Lecomte père ne tarda pas à reprendre connaissance; mais M. le docteur Ligault, qui avait été mandé en toute hâte, déclara que les jours du fils étaient en danger par suite de la trop grande absorption de gaz carbonique qu'il avait fait. Le lendemain, en effet, à 7 heures, M. Lecomte rendait le dernier soupir, après une vie justement estimée et regrettée.

La loi commerciale astreint les négociants à la tenue d'un certain nombre de livres sur lesquels ils doivent inscrire leurs opérations et qui peuvent servir de preuve en justice. Mais, indépendamment de ces registres, d'autres maisons tiennent encore d'autres livres qui servent de justification aux registres légaux ou qui renferment des détails particuliers. On s'est souvent demandé quel est le caractère de ces dernières écritures, notamment si les altérations dont elles sont l'objet constituent un faux en écriture de commerce de la même nature que les altérations faites sur les livres prescrits par la loi.

Après une controverse assez vive, la question vient d'être tranchée dans le sens de l'affirmative. La cour de cassation a décidé que les altérations dont il s'agit constituent des crimes de faux aussi bien quand elles existent dans les livres auxiliaires ou facultatifs, que quand elles ont été commises dans les registres obligatoires.

THÉÂTRE.

Au moment où les artistes du théâtre d'Angers vont commencer à Saumur leurs représentations hebdomadaires d'opéra et de comédie, nous croyons devoir publier le tableau du personnel des deux troupes.

ADMINISTRATION.

MM.
Emile Marck, directeur, metteur en scène de l'opéra et de la comédie.
Chavannes, administrateur, metteur en scène du drame et du vaudeville.
Ludovic, second régisseur.
Puton, régisseur des chœurs.
Victor Dorlin, premier chef d'orchestre.
Merck, second chef d'orchestre, répétiteur des chœurs.
Albertini, pianiste accompagnateur, répétiteur des chœurs.
Dorival, contrôleur en chef, chargé de la location.
***, aide contrôleur.
Chouanet, machiniste en chef.
M^{me} Caillet, costumière.

Opéra-comique. Traductions. Opérettes.

MM.
Chevalier, premier ténor.
Descamps, second ténor, premier ténor d'opérettes.
Budant, baryton en tous genres.
Wirth, première basse.
Armand Dorlin, seconde basse.
Louis Cifolelli, ténor d'opérettes.
Boulége, laruelle.
Ludovic, des laruelles.
Létemple, troisième ténor, second au besoin.
Alexandre, coryphée ténor.
Puton, coryphée basse.

M^{mes}

Bureau, première chanteuse légère.
Martelli, première dugazon, jeune chanteuse.
Grisard, première duègne en tous genres.
Savenay, seconde dugazon, dugazon d'opérettes.
Descamps, des secondes dugazons.
Létemple, coryphée, premier dessus.
Marie George, coryphée, second dessus.
Vingt choristes.

Drame, Comédie, Vaudeville.

MM.
Rosel Jazon, premier rôle en tous genres.
Gaugiran, jeune premier rôle en tous genres.
Andral, jeune premier amoureux.
Clauzel, troisième rôle, des premiers rôles.
Silvy, grand premier comique en tous genres.
Cifolelli, jeune premier comique.
Hems, jeune comique, fort second.
Dorlin, des troisièmes rôles, rôles de genre.
Boulége, père noble, financier.
Létemple, des amoureux.
Ludovic, les grimes.
Puton, utilité.
Paumier, souffleur.

M^{mes}

Hems, premier rôle en tous genres.
Hamilton, jeune premier rôle.
Gaugiran, jeune première ingénuité, des jeunes premières.
Anglade, première soubrette, les travestis, des chanteuses d'opérettes.
Grisard, première duègne, mère noble.
Savenay, amoureuse, ingénuité.
Fernande Legros, seconde soubrette, jeune coquette.
Létemple, amoureuse.
La petite Levasseur, rôles d'enfant.
Marie George, des soubrettes.
Merck, utilité, rôles de convenance.
Lucile, utilité.
Loisy, souffleuse.

Faits divers.

On écrit de Montrichard au *Moniteur vinicole* :

Nos vendanges, commencées le 12 septembre, sont entièrement terminées.

Elles se sont effectuées par un temps magnifique; les vins sont fort beaux et la qualité très-verde; les premières cuvées ont un peu de bondeur, mais le vin est assez alcoolique; quant aux secondes, c'est-à-dire celles vendangées du 15 au 26 septembre, le vin est excellent; il a un bouquet exquis, une belle couleur et beaucoup d'alcool. Toutes ces qualités réunies font supposer qu'après quelques jours de fût et de parfaite clarification il égalera celui de 1870.

On ne parle pas encore de prix; quelques propriétaires ont déjà envoyé quelques pièces de vin à Paris, et lorsque les vins se seront éclaircis, beaucoup se promettent d'en expédier.

La maison centrale de Clairvaux vient d'être le théâtre d'un drame terrible. M. Etienne, un des architectes de la maison, rentrait, la nuit du 4 au 5 octobre, à son domicile, situé dans la cour d'honneur, à une heure assez avancée, lorsqu'un factionnaire ayant crié trois fois: « Qui vive! » sans recevoir de réponse, fit feu. M. Etienne fut frappé mortellement. Il expira le lendemain.

Une enfant de onze ans dévorée par une louve.
— Les habitants de la commune de La Ro-

chette, canton de La Rochefoucauld (Charente), sont plongés dans la consternation. Le 5 octobre, une jeune fille de onze ans, du village de Villemalet, de cette commune, la nommée Marie Favraud, était occupée à ramasser des glands sous un chêne, sur les limites de la forêt de Braconnie, en compagnie d'un petit garçon, lorsqu'elle fut subitement attaquée par une louve qui la renversa et la prit à la gorge.

Le petit garçon, monté sur le chêne pour faire tomber les glands, spectateur épouvanté de cette horrible scène, poussa des cris qui attirèrent l'attention de quelques cultivateurs occupés aux travaux des champs.

Un homme courageux accourt, se précipite sur l'animal et engage avec lui une lutte corps à corps dans laquelle il reçoit de nombreuses blessures; il terrasse la louve, l'étreint sous ses genoux, s'arme d'une pierre à l'aide de laquelle, à coups redoublés, il essaie d'assommer son féroce adversaire. C'est alors que surviennent deux autres voisins, dont l'un, armé d'une pioche, achève la louve d'un seul coup.

Alors on s'empresse autour de l'enfant qui gisait sanglant et les habits en lambeaux; mais les spectateurs de cette scène inouïe dans nos contrées ne relèvent qu'un cadavre. Avant que l'homme dont nous avons signalé la courageuse conduite fut parvenu à la dégager, la louve avait eu le temps de lui broyer la tête.

Nous avons vu ce matin, dit le *Charentais*, l'auteur du trait d'audace et de dévouement que nous venons de mentionner. Il se nomme Jean Texier, âgé de trente et un ans, domicilié à la Rochette; il est de taille médiocre et paraît doué d'une énergie remarquable, plutôt que d'une grande force physique. Dans la lutte terrible qu'il a eu à soutenir, sans armes, contre un si redoutable animal, il a eu les bras meurtris par vingt et une morsures; il a reçu les soins de M. le docteur Bourrand, médecin à La Rochefoucauld.

Celui qui est accouru, vers la fin de ce combat acharné, prêter main-forte à Texier, est un ancien soldat nommé Fontroubade, âgé de vingt-huit ans, habitant le village de Villemalet. Il a reçu une morsure à un doigt et a eu l'ongle enlevé.

La louve a été apportée aujourd'hui à la préfecture, où Texier est venu réclamer la prime accordée par la loi.

Quelle est la population du globe terrestre? Un article de M. Charles Boissay, dans la *Nature*, résumant divers travaux statistiques, l'évalue à treize cent quatre-vingt-onze millions, qui se répartissent ainsi :

300,530,000 en Europe, 798,220,000 en Asie, y compris la Malaisie, 203 millions 300,000 en Afrique, 84,542,000 en Amérique, 4,438,000 en Océanie.

La population terrestre atteindra probablement au moins le chiffre d'un milliard et demi à la fin du siècle. Il n'y a qu'à se réjouir de cette progression, preuve d'une augmentation de bien-être et de durée de la vie moyenne, et source à son tour d'un surcroît de prospérité, car Leuwenhoek calculait déjà, en 1722, que si toute la terre était peuplée et cultivée comme les Pays-Bas l'étaient à cette époque, notre globe nourrirait plus de treize milliards d'habitants.

Dernières Nouvelles.

Rome : La *Voce della verita* affirme que les documents retenus par M. le comte d'Arnim sont des dépêches concernant l'établissement d'un nouveau gouvernement en France et l'ingérence de la Prusse dans les affaires d'Espagne.

Ces dépêches seraient en lieu sûr depuis longtemps.

Voilà que M. Thiers se trouve incidemment mêlé à l'affaire de M. le comte d'Arnim. D'après une dépêche adressée de Berlin au *Times*, le commencement de la disgrâce de l'ancien ambassadeur, c'est-à-dire son rappel de Paris, proviendrait de ce qu'il ne prévint pas en temps opportun son gouvernement de l'intention qu'avaient les *légitimistes* de renverser le prédécesseur à la présidence du maréchal de Mac-Mahon. Si le fait est exact, il prouve qu'il est bon d'avoir des amis partout... même à Berlin.

